

**Pourquoi ce questionnaire ?** La loi et la jurisprudence imposent au vendeur d'un bien immobilier une obligation d'information, de transparence et de nombreuses garanties à son acquéreur. Le régime des plus-values immobilières nécessite de plus une analyse préalable pour déterminer l'impôt éventuellement prélevé sur le prix de vente. Dans cette perspective, la communication des informations ci-dessous permettra à votre notaire de préparer au mieux l'acte de vente afin qu'il corresponde exactement à votre situation et celle de votre bien. Ce questionnaire lui permet également de vous conseiller utilement en attirant votre attention sur une particularité de votre transaction ou une exonération fiscale éventuelle.

## QUESTIONNAIRE VENDEUR – Vente d'une maison

### LOTISSEMENT ET OU COPROPRIETE

Votre maison dépend-elle d'un lotissement ?  Oui  Non

Si oui, existe-t-il une association syndicale qui fonctionne ?  
 Oui  Non

Si tel est le cas, préciser ici les nom et coordonnées du président de l'association

Votre maison dépend-elle d'une copropriété horizontale ?  
 Oui  Non

Si oui :

- Il convient de faire établir un mesurage au titre de la « loi Carrez »
- Nous indiquer les nom et adresse du syndic

Joindre copie du règlement du lotissement ou du règlement de copropriété, du cahier des charges et des statuts de l'association syndicale. A défaut, l'étude devra en solliciter des copies à vos frais.

### SITUATION DU TERRAIN

Votre terrain a-t-il fait l'objet d'un procès-verbal de bornage ?  
 Oui  Non

Le cas échéant, le joindre.

### ETAT DU SOL - POLLUTION

Avez-vous exploité des activités polluantes sur le terrain  
 Oui  Non

A votre connaissance, des activités polluantes ont-elles été effectuées sur le terrain par le passé, ou des déchets ont-ils pu être entreposés  
 Oui  Non

Avez-vous connaissance d'activités polluantes dans le voisinage ?  
 Oui  Non

Avez-vous connaissance de carrières souterraines à l'aplomb de votre terrain ?  
 Oui  Non

Votre maison est-elle située en zone inondable ?  
 Oui  Non

### SERVITUDES

Avez-vous connaissance de servitudes particulières sur votre propriété ?  
 Oui  Non

(servitudes qui le grèvent ou qui lui profitent : par exemple, servitude de passage, de tour commune, d'interdiction de construire, d'alignement, etc.)

### ASSAINISSEMENT

L'assainissement de votre maison s'effectue-t-il :

- Par un système individuel ?  Oui  Non

Date de la dernière vidange ? (fournir l'attestation SPANC de moins de 3 ans)

- Par un raccordement au "tout à l'égout" ?  Oui  Non

Avez-vous reçu une mise en demeure de faire des travaux sur votre installation ?  
 Oui  Non

Si oui, joindre une copie

Y a-t-il un raccordement distinct pour les eaux pluviales et les eaux usées ?  
 Oui  Non

### SITUATION DU BÂTIMENT

#### CONSTRUCTION

Avez-vous fait construire le bâtiment vendu ?  
 Oui  Non

Si oui, joindre la copie du permis de construire, de la déclaration d'achèvement de travaux et du certificat de conformité

Ces travaux sont-ils achevés depuis moins de 10 ans ?  
 Oui  Non

Si oui, avez-vous souscrit une assurance dommage-ouvrage couvrant la garantie décennale ?  
 Oui  Non

Si oui, joindre l'attestation de souscription et de paiement de l'assurance, ainsi que la police intégrale. A défaut, joindre la liste de toutes les entreprises intervenues sur le chantier avec leur adresse et leur attestation d'assurance.

#### TRAVAUX POSTERIEURS A LA CONSTRUCTION

Avez-vous effectué des travaux postérieurs à la construction qui auraient modifié l'aspect extérieur de l'immeuble ou qui ont pu augmenter la surface de la maison ou de bâtiments ou changer l'affectation de certaines parties ?  
 Oui  Non

Ces travaux ont-ils fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux ?  
 Oui  Non

#### IMPOTS LOCAUX (DECLARATION H)

A l'issue de ces travaux et/ou de ces aménagements, avez-vous déposé une déclaration auprès de votre Centre des impôts (Service du cadastre)  
 Oui  Non

### RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE

Votre maison est-elle équipée d'un :

- Equipement de récupération d'eau de pluie ?  Oui  Non

- Réservoir de stockage d'eau de pluie ?  Oui  Non

- Système de distribution d'eau de pluie ?  Oui  Non

Si oui, avez-vous :

## ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENTS

Certains équipements de votre maison sont-ils encore sous garantie ? (chaudière, climatisation, électroménager, éventuellement inclus dans la vente)  Oui  Non

*Si oui, joindre la copie des contrats de garantie ou les factures*

## CONTRATS EXISTANT SUR LE BIEN

### BAIL

La maison sera-t-elle libre le jour de la vente ?  Oui  Non

A-t-elle été louée précédemment ?  Oui  Non

*Si oui, joindre la copie du bail et l'original du congé donné par le locataire, ou du congé délivré par vos soins. Si la maison est vendue occupée, joindre, outre la copie du bail et de toutes ses annexes et avenants, la dernière quittance de loyer et le montant du dépôt de garantie.*

### AFFICHAGE

La maison supporte-t-elle un contrat d'affichage ?  Oui  Non

*Si oui, joindre la copie du contrat d'affichage et de la dernière quittance de paiement de la redevance*

### ALARME

La maison fait-elle l'objet d'un contrat d'alarme ou d'intervention ?  Oui  Non

*Si oui, joindre la copie du contrat avec les montants à jour du coût des prestations. Il faudra prévoir de transmettre à l'acquéreur tous les éléments nécessaires au fonctionnement du système.*

### AUTRES CONTRATS

La maison fait-elle l'objet d'autres contrats (entretien de chaudière, ramonage, dératisation, contrat fourniture gaz, etc.) ?  Oui  Non

*Le cas échéant, joindre la copie de ceux qui peuvent être repris par l'acquéreur*

Certains équipements font-ils encore l'objet de garantie ?  Oui  Non

*Le cas échéant, joindre ma copie des factures ou certificats de garantie*

### PROCÉDURES

Êtes-vous partie à des procédures judiciaires au sujet de votre maison ?  Oui  Non

*Si oui, joindre une note sur la nature de la procédure, les parties et le stade d'avancement*

## AVANTAGE FISCAL

Le bien a-t-il fait l'objet d'un engagement de location lié à un avantage fiscal ? (loi Besson, Malraux, Robien, Duflot, Pinel,... subventions ANAH)  Oui  Non

*Si oui, lequel :*

## CHAUFFAGE

- La maison :
- possède-t-elle une cuve à mazout ?  Oui  Non  
*(le cas échéant, voir avec l'acquéreur s'il y a lieu d'effectuer un remboursement du contenu)*
  - est-elle raccordée au gaz de ville ?  Oui  Non
  - elle-elle raccordée à une citerne à gaz ?  Oui  Non
  - êtes-vous propriétaire de la citerne ?  Oui  Non
  - êtes-vous locataire de la citerne ?  Oui  Non

## OBSERVATIONS OU PARTICULARITÉS

*Indiquez les particularités qu'il vous paraît utile de porter à la connaissance de votre acquéreur, pou qui peuvent aider au bon déroulement du dossier :*

Fait à  
Le  
*(à dater et signer par chacun des vendeurs)*

- apposé une plaque de signalisation ?  Oui  Non
- établi un carnet sanitaire d'entretien de ce réseau ?  Oui  Non
- A quelle date avez-vous effectué le dernier entretien du réseau ?

## PRÊTS – HYPOTHÈQUES

Une procédure de saisie immobilière est-elle en cours sur le bien à vendre ?  Oui  Non

Avez-vous souscrit un ou plusieurs prêts avec hypothèques sur le bien à vendre ?  Oui  Non

Avez-vous un crédit-relais dans l'attente de la vente de ce bien ?  Oui  Non

*Si oui, joindre pour chacun de ces prêts un document indiquant l'adresse de la banque et les références du prêt pour que l'étude puisse demander un décompte des sommes restant dues, ou une attestation du fait qu'ils sont remboursés.*

## PLUS-VALUES

Le bien vendu constitue-t-il votre résidence principale ?  Oui  Non

*Si oui, depuis quand ?*

*Si non, répondre aux questions suivantes :*

Le vendez-vous pour remployer le prix dans l'achat de votre résidence principale ?  Oui  Non

Êtes-vous retraité ou invalide de condition modeste ?  Oui  Non

Si le bien n'est pas actuellement votre résidence principale, avez-vous effectué des travaux de surélévation, de construction ou d'amélioration ?  Oui  Non  
*(ne sont pas décomptés les travaux d'entretien et de réparation)*

Si vous avez reçu le bien par donation ou succession, avez-vous payé vous-même les droits de mutation ?  Oui  Non

*Si oui, joindre la copie de la déclaration fiscale de succession ou l'acte de donation.*

Dans tous les cas, joindre la copie du compte notarial concernant l'acquisition.

## SINISTRE INDEMNISÉ

Y a-t-il eu une indemnisation d'assurance d'un sinistre survenu à votre immeuble ayant été reconnu comme catastrophe naturelle (un arrêté de classement de catastrophe naturelle est obligatoire) :

- avant que vous soyez propriétaire ?  Oui  Non
- depuis que vous êtes propriétaire ?  Oui  Non

## INSTALLATIONS CLASSÉES

Le bien a-t-il fait l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation concernant une installation classée ?  Oui  Non

Si oui, êtes-vous l'exploitant de cette installation classée ?  Oui  Non

## BIEN DÉTENU PAR UNE SOCIÉTÉ CIVILE

Si le bien est détenu par une société civile, cette société est-elle :  
- Soumise à l'impôt sur le revenu (IR)  Oui  Non  
- Soumise à l'impôt sur les sociétés (IS)  Oui  Non  
*Si oui, joindre les derniers bilans et le compte de résultat.*

Dans tous les cas : joindre les statuts à jour, l'indication des associés actuels, leur domicile fiscal et le pourcentage des parts détenues.

L'office notarial, ci-après « Responsable de traitement », traite des données personnelles vous concernant pour l'accomplissement des activités notariales et/ou de gestion locative et négociation de biens immobiliers.

Le traitement relatif à l'accomplissement des activités notariales est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'autorité publique.

Le traitement relatif à la gestion locative et la négociation de biens immobiliers est fondé sur l'exécution d'un contrat (ou sur l'exécution de mesures précontractuelles).

Les données traitées dans le cadre de l'accomplissement des activités notariales sont susceptibles d'être communiquées aux destinataires suivants :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégué, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les données traitées dans le cadre de la gestion locative et la négociation de biens immobiliers sont susceptibles d'être communiquées aux destinataires suivants :

- les organismes de communication immobilière,
- les organismes relatifs à la production d'informations statistiques,
- les organismes financiers teneurs du compte du locataire et/ou du propriétaire,
- les offices membres du groupement le cas échéant.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Les données traitées vous concernant dans le cadre de la gestion locative et la négociation de biens immobiliers sont conservées jusqu'à 6 mois pour les données liées à la recherche d'un bien en l'absence de renouvellement de la demande.

Conformément à la réglementation, vous pouvez accéder aux données vous concernant. Le cas échéant, vous pouvez demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour des raisons tenant à votre situation particulière. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données dont les coordonnées peuvent être demandées auprès du Responsable de traitement.

Si vous pensez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.